

Liberté Égalité Fraternité



La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2023-470

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166 relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE:

Article 1 : La gestion comptable de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Nord est

provisoirement confiée à Madame Marie-Laure GRISELLE, agent comptable

principal de l'Inserm.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 16 janvier 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm